

Transformer l'agriculture ensemble

**DOCUMENT DE TRAVAIL
POUR LE SOMMET DE L'AGRICULTURE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AQUACULTURE

TABLE DES MATIÈRES

1.1	OBJET	2
1.2	CE QUI A ÉTÉ DIT	2
1.3	APERÇU ET IMPORTANCE	5
1.4	INFORMATION SUR LE REVENU AGRICOLE	6
1.5	BAISSE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	7
1.6	POSSIBILITÉS ET DÉFIS IMPORTANTS.....	8
1.6.1	<i>Possibilités</i>	8
1.6.2	<i>Défis</i>	10
1.7	PROCHAINES ÉTAPES.....	13

1.1 OBJET

Le Sommet de l'agriculture du Nouveau-Brunswick – qui aura lieu les 3 et 4 avril 2008 – est le résultat d'un engagement pris par le premier ministre Shawn Graham et le ministre Ronald Ouellette à la demande de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick. Le but visé par le Sommet est d'établir une vision à long terme pour l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick et d'examiner les défis et les possibilités qui s'offrent à l'industrie. Il a été convenu que des transformations s'imposent pour revitaliser le secteur et obtenir une plus grande reconnaissance du rôle primordial que joue l'agriculture dans l'objectif de nourrir la population mondiale et celle de la province. On s'attend à ce que le Sommet enclenche ce processus de changement dans la façon de percevoir le rôle de l'agriculture et de l'alimentation dans l'industrie et dans le grand public. Nous espérons qu'ainsi, les participants se pencheront sur les moyens à prendre pour faire de cet avenir une réalité, de même que sur les rôles et les responsabilités des producteurs et des regroupements agricoles, de la chaîne de valeur et du gouvernement.

Plus de 300 participants ont assisté aux huit consultations régionales préparatoires tenues en compagnie du ministre, en janvier et février 2008. Ce document offre un résumé de haut niveau des questions abordées durant ces consultations de même que certaines statistiques de base sur l'importance du secteur dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Un certain nombre des défis et des possibilités qui se présentent au secteur agricole sont résumés dans les sections restantes du document. Un recueil des mémoires présentés durant les consultations régionales préparatoires au Sommet est également disponible.

1.2 CE QUI A ÉTÉ DIT

Les consultations régionales préparatoires au Sommet étaient publiques, mais les commentaires entendus par le ministre venaient presque tous de producteurs agricoles. Le Sommet, quant à lui, regroupera un certain nombre de participants venant d'autres composantes de la chaîne de valeur des produits alimentaires, incluant des organismes de défense des consommateurs et des organisations non gouvernementales. À l'heure actuelle toutefois, les commentaires recueillis font surtout état des préoccupations des producteurs primaires.

À la lecture du document de discussion, qui était disponible avant les consultations préparatoires au Sommet, il appert que la vaste majorité des personnes qui se sont fait entendre était d'accord avec les défis et les possibilités énoncés de même qu'avec l'exposé de la situation générale dans le secteur. Les sections 1.3 à 1.6 de ce document reprennent essentiellement les renseignements généraux, les défis et les possibilités tels qu'ils étaient exposés dans le document de discussion, mais avec des clarifications mineures pour tenir compte de sujets de préoccupation particuliers. Compte tenu de la rétroaction obtenue à la suite des séances de consultation, la priorité a été accordée à certaines questions particulières.

En général, le principal message relayé lors des consultations préparatoires au Sommet est le besoin d'élaborer des stratégies afin de rentabiliser la production agricole, de reconnaître davantage le mérite de l'industrie et de s'assurer que le Nouveau-Brunswick a la capacité de nourrir sa population.

Les personnes qui ont formulé des commentaires étaient, en grande majorité, contentes d'avoir la possibilité de participer au processus menant au Sommet; mais en même temps, elles se demandaient si le Sommet, à lui seul, pouvait déclencher le changement significatif qui s'impose dans le secteur.

La question la plus fréquemment soulevée, à pratiquement chaque séance de consultation, portait sur l'importance de promouvoir la consommation locale des produits alimentaires du Nouveau-Brunswick. À l'exception des pommes de terre, des bleuets et des produits soumis à la gestion de l'offre (œufs, volaille, produits laitiers), le Nouveau-Brunswick n'est pas autosuffisant en fait de denrées alimentaires. Beaucoup de producteurs se sont dit profondément frustrés de ne pas pouvoir vendre leurs produits aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, particulièrement par l'intermédiaire du secteur du commerce de détail. Cela aurait, selon eux, une incidence négative non seulement sur les producteurs agricoles de la province mais aussi sur les consommateurs qui ne récoltent pas les bénéfices de l'achat de denrées alimentaires produites localement (fraîcheur, valeur nutritive, salubrité des aliments découlant de méthodes de production connues, et un meilleur bilan carbone, car moins de transport et moins d'emballage). Certains ont fait remarquer que sans infrastructure de transformation et sans service d'inspection provincial (ce qui est particulièrement le cas pour la viande), il est difficile, voire impossible, de vendre leurs produits aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Certains autres sont d'avis que l'étiquette « Produit du Canada » fait croire aux consommateurs qu'ils achètent des produits « canadiens » alors que les produits bruts ont pu être importés et seulement emballés au Canada. Des réserves ont également été exprimées quant à la façon dont les points de vente au détail définissent et étiquettent les produits dits « locaux » et quant au niveau de connaissance des consommateurs à l'égard des produits qu'ils achètent.

L'éducation, tant des producteurs que du grand public, est un autre thème qui a été soulevé à presque toutes les rencontres. Plusieurs personnes ont mentionné le manque de cours sur la nutrition humaine et la production alimentaire, qui seraient nécessaires pour inciter à choisir des aliments sains, dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Certains intervenants ont avancé que si un faible pourcentage du budget du ministère de la Santé était réaffecté pour renseigner les élèves et la population en général sur le choix et la préparation de denrées alimentaires saines produites au Nouveau-Brunswick, le rendement en termes de réduction des coûts associés aux soins de santé serait plusieurs fois plus élevé que le montant des dépenses initiales. De plus, le manque de formation dans le domaine de l'agriculture dans les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick contribue au manque de nouveaux venus dans le secteur. Enfin, un certain nombre de producteurs ont indiqué qu'il était également nécessaire qu'une formation soit offerte aux producteurs, non seulement sur la production mais aussi sur la commercialisation et la capacité d'exporter.

Un certain nombre de participants sont d'avis qu'il faudrait accorder plus d'importance à la recherche-développement. On se préoccupe du fait qu'il n'y ait pas suffisamment de recherches effectuées à l'échelle régionale pour tenir compte des conditions particulières qui prévalent au Nouveau-Brunswick. Certains intervenants ont indiqué que la recherche dans le domaine des biocarburants et de la commercialisation avait peu de sens par rapport aux denrées dont le Nouveau-Brunswick est un importateur net (rivalisant ainsi avec les utilisations pour l'alimentation du bétail), et quelle devrait plutôt être axée sur la production d'énergie à partir de déchets (déchets animaux et végétaux et sous-produits). Parallèlement, la recherche devrait s'intensifier dans le domaine du développement et de la promotion des avantages pour la santé qu'offrent les denrées produites au Nouveau-Brunswick. Les fonds de recherche devraient aussi être utilisés pour étudier les marchés locaux et d'exportation dans le cas de diverses denrées. Au bout du compte, la recherche devrait toujours viser à réduire le coût des intrants ou à hausser les prix et les revenus et, par conséquent, à améliorer la rentabilité dans le secteur.

Des questions foncières, et particulièrement l'accès aux terres de la Couronne, ont été soulevées par de nombreux participants. Plusieurs ont fait part des difficultés qu'ils ont eu à avoir accès aux terres de la Couronne ou de l'état dans lequel était la terre une fois qu'ils ont réussi à y avoir accès. Selon d'autres participants, le contrôle des terres publiques devrait être confié à un organisme indépendant d'un secteur particulier qui verrait à les affecter à des utilisations appropriées. D'autres ont signalé qu'il faudrait mettre davantage d'effort pour protéger et améliorer les terres agricoles existantes et que l'aménagement de nouvelles terres devrait être guidé par des stratégies de production agricole bien orchestrées.

Les questions environnementales ont suscité de nombreuses réponses des participants. Certains ont indiqué que la protection minimale de l'environnement est la rançon des affaires et que les ressources (humaines et financières) supplémentaires requises pour respecter les règlements plus exigeants devraient être appuyées par le gouvernement ou les consommateurs, particulièrement lorsque les concurrents d'autres régions ne sont pas tenus aux mêmes normes. Selon d'autres participants, la question environnementale pourrait être vue comme une opportunité, à la fois de promouvoir la production locale (tel qu'il en a été discuté ci-dessus) et de tirer parti des nouvelles productions qui deviendront possibles avec le changement climatique.

Le dernier point de haute importance pour les producteurs concerne les perceptions du gouvernement et du grand public. Le soutien accordé au secteur par le gouvernement est en régression depuis plusieurs années alors qu'il serait nécessaire d'en obtenir davantage, tant du gouvernement fédéral que de la province (aide en cas de catastrophe, assurance production et stabilisation du revenu) et du gouvernement provincial (services de vulgarisation, politiques d'approvisionnement, et financement des nouveaux venus dans le secteur et de la relève). Les intervenants ont également mentionné que d'autres ministères devraient être sensibilisés à l'importance de collaborer avec les producteurs plutôt que de s'en remettre au ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture. Certains ont indiqué que la taille du budget du Ministère était dérisoire comparativement au rendement économique (et au potentiel) du secteur, et que cela contribuait au problème de perception du public face au secteur.

1.3 APERÇU ET IMPORTANCE

Le secteur de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire est un moteur économique de premier plan au Nouveau-Brunswick. Cela se vérifie tout particulièrement par l'apport sectoriel à l'économie des régions rurales. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'agriculture se comparait avantageusement aux autres secteurs primaires pour ce qui est des emplois et des ventes en 2006.

Secteur	Emplois			Valeur (en dollars)	PIB (en dollars)	Exportations (en dollars)
	Primaire	Secondaire	Total			
Industrie forestière	12 000	11 000	23 000	3,7 milliards	1,9 milliard	1,8 milliard
Mines, pétrole et gaz*	3 500	3 500	7 000	1,5 milliard	643,7 millions **	181 millions
Agriculture	8 240	5 099	13 339	920 millions	531 millions	325 millions
Aquaculture	2 000	7 256	16 215	906 millions	522 millions	170 millions
Pêches	6 959					825 millions
TOTAL	32 699	26 855	59 554	7,1 milliards	3,6 milliards	3,3 milliards

*ne vise que les activités d'exploration des hydrocarbures et du gaz, et non les activités de raffinage.

**extrapolation en 2006

Le secteur combiné de l'agriculture et de l'agroalimentaire crée des emplois directs pour plus de 13 000 citoyens du Nouveau-Brunswick. En 2007, les recettes monétaires agricoles ont dépassé 439 millions de dollars, les exportations de produits agroalimentaires se sont situées à plus de 325 millions de dollars, tandis que la valeur totale des livraisons agroalimentaires a atteint la marque de 920 millions de dollars. Ailleurs au Canada, seules les trois provinces de l'Ouest et l'Île-du-Prince-Édouard ont une plus grande dépendance à l'égard du secteur agroalimentaire (comme l'atteste l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le PIB de ces régions du pays).

Secteur agricole et agroalimentaire au Nouveau-Brunswick		
Nombre d'exploitations agricoles	(2006)	2 776
Terres agricoles en production (acres)	(2006)	481 000
Terres cultivées (acres)	(2006)	375 590
Avoir agricole total	(2006)	2,00 milliard de dollars
Recettes monétaires agricoles	(2007)	439 millions de dollars
Valeur des livraisons agroalimentaires	(2006)	920 millions de dollars
Exportations agroalimentaires	(2006)	325 millions de dollars
Apport de l'agriculture dans le PIB	(2005)	195 millions de dollars
Emplois créés à la ferme	(2001)	8 240
Emplois créés - en transformation	(2004)	5 099
Cultures importantes (2007)		
Pommes de terre		91,5 millions de dollars
Serriculture et fleurs		49,0 millions de dollars
Fruits et petits fruits		20,8 millions de dollars
Légumes		7,5 millions de dollars
Céréales		12* millions de dollars
Principaux élevages (2007) - Production laitière		86,1 millions de dollars
Volaille/Oeufs		69,7 millions de dollars
Porc		19,3 millions de dollars
Boeuf et veau		23,6 millions de dollars

* Les données sur les grains comprennent une estimation des ventes dans le commerce.

Le secteur agricole du Nouveau-Brunswick est varié et équilibré en termes de cultures et de types d'élevage. En ce qui concerne les cultures, les pommes de terre (91,5 millions de dollars), la serriculture et les fleurs (49 millions de dollars), la culture fruitière et des petits fruits (20,8 millions de dollars) sont les principaux apports des recettes monétaires agricoles (2007). La production laitière (86,1 millions), la volaille et les oeufs (69,7 millions de dollars), l'élevage du porc (19,3 millions de dollars), le boeuf (23,6 millions) sont les principaux apports des recettes monétaires dans l'élevage.

1.4 INFORMATION SUR LE REVENU AGRICOLE

Entre 1981 et 2007, les recettes monétaires totales des producteurs du Nouveau-Brunswick sont passées de 195 millions de dollars à 439 millions de dollars. Même si cette progression (125 %) n'a pas égalé celle de l'inflation (147 %) pendant cette période, le Nouveau-Brunswick s'est néanmoins démarqué par rapport à l'ensemble des autres régions canadiennes, dont les recettes agricoles n'ont augmenté que de 99 %. Par ailleurs, les frais d'exploitation (y compris les frais d'amortissement) ont aussi crû pendant cette période. Ainsi, au cours des dernières années, ces frais ont dépassé les recettes monétaires agricoles, tout particulièrement dans certains secteurs de production.

Au fil des ans, la nature des entreprises agricoles a évolué au Nouveau-Brunswick : un plus grand nombre d'exploitations agricoles se sont constituées en sociétés à des fins d'impôt. Il s'ensuit que les données sur le revenu agricole net rendent davantage compte du salaire des producteurs agricoles que les bénéfices ou les pertes d'exploitation agricole. Ainsi, alors que le revenu d'exploitation moyen net des activités agricoles s'établissait en 2004 à 30 474 \$, on peut remettre en question la validité de cette donnée comme une bonne indication du rendement moyen. Par ailleurs, le revenu non agricole moyen des producteurs du Nouveau-Brunswick se situait en 2004 à 27 061 \$.

Bien que ce chiffre rende compte d'une dépendance appréciable sur les autres débouchés d'emploi chez les producteurs, si on le combine au revenu d'exploitation agricole net moyen, le revenu moyen total des producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick s'établissait à 57 535 \$, soit le troisième revenu en importance au Canada.

1.5 BAISSÉ DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

En règle générale, les efforts pour devenir plus efficace et juguler les coûts sont ce qui motive principalement la décision d'accroître la taille d'une exploitation agricole. Ce facteur, conjugué au mouvement général des régions rurales vers les zones urbaines, fait en sorte que nous assistons à un regroupement des exploitations agricoles partout sur le continent. Cette tendance au regroupement des exploitations agricoles est survenu à un rythme plus soutenu au Nouveau-Brunswick que dans les autres provinces et ce, depuis plusieurs décennies. Entre 1981 et 2006, il y eu une baisse de 32 % du nombre de producteurs au Nouveau-Brunswick (Figure 1), parallèlement à une augmentation de 32 % de la taille moyenne des exploitations agricoles, qui est passée de 265 à 350 acres. D'autres terres ne servent plus à l'agriculture pour diverses raisons, notamment à cause de leur emplacement relativement aux principaux marchés, les changements survenus dans les facteurs économiques de la pratique agricole et l'évolution démographique générale.

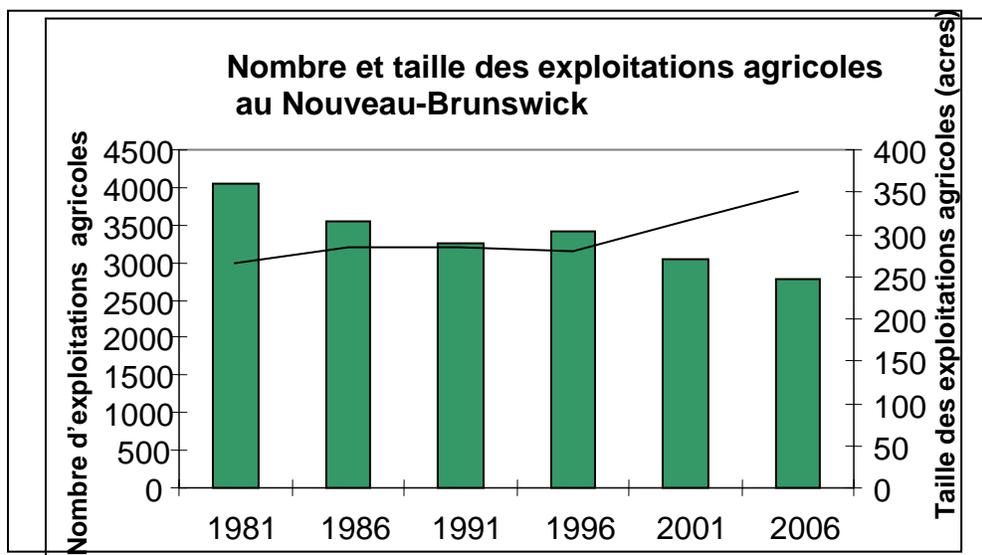


Figure 1 – Nombre et taille moyenne des exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick (Données du recensement sur l'agriculture, 1981 – 2006)

Au moment du dernier recensement sur l'agriculture en 2006, à peine 2,7 %, (environ 481 000 acres) du territoire total du Nouveau-Brunswick était en production. Par comparaison, 85 % du territoire est recouvert de terres forestières. Les terres en culture ne forment que 375 590 acres, soit moins de 2,1 % du territoire total de la province. Même si les terres en culture ont augmenté de plus de 73 000 acres (ou 24 %) par rapport au recensement de 1991, la superficie totale des terres agricoles n'a augmenté que de 45 000 acres (ou 5 %).

1.6 POSSIBILITÉS ET DÉFIS IMPORTANTS

Les possibilités et les défis soulevés ci-dessous découlent de certaines tendances générales observées dans le secteur agricole, aussi bien dans la province qu'à d'autres échelles. Par ailleurs, des secteurs de production sont confrontés à divers défis et, même au sein d'un secteur de production, certaines exploitations connaissent la prospérité, tandis que d'autres éprouvent de graves difficultés. Le Nouveau-Brunswick a traditionnellement pratiqué une agriculture diversifiée, ce qui a quelque peu atténué le risque inhérent à la rentabilité. Dans le futur, une orientation stratégique davantage axée sur la croissance de certains secteurs de production ou marchés peut contribuer de manière positive à l'objectif de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick. Un des objectifs du Sommet portera sur les efforts à consentir pour surmonter les diverses contraintes et tirer profit des possibilités variées qui se présentent, de sorte que nous puissions définir les démarches à adopter dans un secteur de production donné ou dans tous les secteurs de production, la finalité étant de transformer à long terme l'agriculture.

1.6.1 Possibilités

- ***Habitudes alimentaires saines*** – L'agriculture du Nouveau-Brunswick devrait pouvoir tirer profit de la tendance mondiale chez les consommateurs à adopter des habitudes alimentaires plus saines. Outre leurs bienfaits immédiats en termes de nutrition, plusieurs de nos produits présentent d'autres bienfaits pour la santé, comme les agents phytochimiques dans les bleuets et la possibilité de développer des variétés de pommes de terre ayant des propriétés fonctionnelles uniques. La culture biologique de produits offre également un autre débouché.
- ***Proximité des principaux marchés*** – Le Canada central et le Nord-Est des États-Unis sont les plus importants marchés de ces deux pays et le Nouveau-Brunswick est bien positionné au plan géographique, puisqu'il se trouve près d'un bassin de plus de 100 millions de consommateurs qui composent ces marchés. Les investissements soutenus dans notre infrastructure de transport, comme le projet Atlantic Gateway, l'amélioration des accès routiers et des installations frontalières dans les régions de St. Stephen-Calais et de Woodstock-Houlton, rendront ces marchés encore plus attrayants pour les exportateurs. Un accès rapide à ces marchés sera tout particulièrement avantageux pour le secteur de la transformation alimentaire, car un temps de livraison plus court se traduira par une qualité et une fraîcheur des produits accrues.
- ***Recherche et développement*** – Dans les secteurs primaires, le Nouveau-Brunswick dispose d'une capacité en recherche et développement grâce à des établissements, comme le Conseil de la recherche et de la productivité, le Centre de recherches sur la pomme de terre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'entreprise Bio-Atlantech, et les services du MAA (par l'entremise du Fonds de développement total). Le succès de ces établissements ne repose pas uniquement sur un financement suffisant, mais également sur un développement commercial réussi. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick n'a pas réussi à obtenir une part raisonnable des fonds de recherche du gouvernement fédéral (dans ces secteurs de production ou d'autres secteurs). Si nous pouvons corriger la situation, il s'ensuivrait un accroissement notable de notre capacité de recherche.

- **Terres** – Les terres de la Couronne sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans la production agricole au Nouveau-Brunswick. Une grande proportion du territoire de la province (45 %) se compose de terres de la Couronne, et la majeure partie est composée de terres forestières. Puisque les terres agricoles sont empiétées par l'utilisation à des fins urbaines ou autres, des pressions de plus en plus fortes s'exercent pour libérer des terres de la Couronne convenables et les destiner à la production agricole. En vertu de la *Stratégie de mise en valeur du territoire agricole du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement s'est engagé à adopter un nouveau mécanisme pour faciliter ce transfert (aux prix du marché) en réduisant substantiellement les formalités administratives.
- **Bioéconomie** – Compte tenu de l'importance des secteurs primaires dans l'économie du Nouveau-Brunswick, il existe des débouchés dans la bioéconomie, qu'il s'agisse des cultures, du traitement des déjections animales, ou des produits dérivés des animaux d'élevage. Eu égard aux coûts croissants des combustibles fossiles, et des préoccupations accrues concernant les émissions de gaz à effet de serre, les producteurs jugeront de plus en plus attrayantes les possibilités de mettre au point des biocarburants à partir de sources d'énergie renouvelables.
- **Transformation à valeur ajoutée** – En 2007, les recettes monétaires agricoles du Nouveau-Brunswick s'établissaient à 439 millions de dollars et se sont traduites par des livraisons de 920 millions de dollars en produits agroalimentaires, ce qui a positionné la province au premier rang en termes de transformation à valeur ajoutée dans l'agriculture canadienne. Grâce à ses quelque 100 usines de transformation alimentaire et à ses exportations dans plus de 80 pays, les producteurs et les transformateurs du Nouveau-Brunswick ont une réelle capacité d'améliorer encore davantage leurs chaînes de valeur et de valoriser encore plus leurs produits de première transformation.
- **Promotion des produits locaux et régionaux** – Même si les producteurs agricoles et agroalimentaires du Nouveau-Brunswick dépendent dans une très large mesure des marchés d'exportation, l'expansion ou l'amélioration du programme de mise en marché *Produit au NB*, comme le préconise le *Pacte pour le changement*, offre aux producteurs la possibilité de se développer par l'accès aux marchés régionaux. Une publicité récente sur la consommation d'aliments régionaux (comme le régime alimentaire dans un rayon de 100 milles) offre une excellente occasion de miser sur les marchés régionaux. Certes, cette stratégie semble d'emblée relativement simple, mais sa réussite repose sur une approche à plusieurs niveaux, portant à la fois sur la marque de commerce, la différenciation des produits, et l'accès aux étagères de l'épicerie locale. L'annonce récente du Programme de développement des marchés agroalimentaires du Nouveau-Brunswick marque le signal de départ d'un regain d'intérêt à l'égard de la mise en marché en région par le gouvernement provincial.
- **Harmonisation de la chaîne de valeur et intégration verticale** – Les producteurs qui souhaitent se positionner sur des marchés plus vastes sont tenus d'avoir une capacité d'intégration de leur exploitation, soit sur le plan des intrants, soit sur celui de la chaîne de mise en marché, ou des deux. Le Nouveau-Brunswick a plusieurs entreprises, de grande et petite tailles, qui ont adopté avec succès cette stratégie pour livrer concurrence aux compétiteurs. Les enseignements que leurs succès peuvent nous offrir pourraient se révéler très utiles à l'ensemble du secteur agricole de la province.

- **Stratégie d'augmentation de la population et en matière d'immigration** – L'un des principaux thèmes du programme de l'autosuffisance mis de l'avant par le gouvernement provincial porte sur l'intention d'accroître de 100 000 personnes la population de la province au cours des 20 prochaines années. Pour ce faire, il faudra retenir et rapatrier des Néo-Brunswickois d'origine et attirer de nouveaux résidents d'autres provinces et de l'étranger. Puisque le gouvernement accorde beaucoup d'importance à cette question, le secteur agricole peut en profiter pour attirer des producteurs et des travailleurs provenant d'autres régions. Il faudrait envisager cette démarche comme une possibilité importante de croissance du secteur.
- **Programme du gouvernement** – Comme nous l'avons indiqué dans le préambule, le programme de l'autosuffisance du gouvernement provincial ouvre de nouvelles possibilités d'adopter des mesures structurantes pour le secteur de l'agriculture. La stratégie sur la croissance de la population et le Programme de développement des marchés agro-alimentaires illustrent entre autres une nouvelle volonté d'adopter des solutions à long terme qui transformeront l'économie du Nouveau-Brunswick. D'autres annonces de financement récentes se rapportant à l'agriculture ont encouragé et soutenu les diverses productions, de sorte qu'elles puissent dorénavant envisager en termes stratégiques leurs besoins et leurs perspectives de croissance et de prospérité sur le long terme. Enfin, l'engagement à l'égard du Sommet de l'agriculture illustre concrètement ce souhait de mieux positionner le secteur de l'agriculture et de le préparer aux défis de demain.

1.6.2 Défis

- **Concentration des entreprises dans la chaîne de valeur** – De plus en plus, la chaîne de valeur en Amérique du Nord subit une concentration, en particulier en ce qui concerne les grossistes et les détaillants, qui agissent de la sorte pour contrer la concurrence d'intérêts étrangers dans le commerce du détail. Ce phénomène de concentration et d'intégration verticale est maintenant également observé au Canada atlantique. Certes, un secteur des grossistes et des détaillants dynamique est essentiel à l'agriculture, la présence d'un nombre réduit d'acheteurs réduit la capacité des producteurs à négocier un bon prix et à offrir un volume plus important de produits pour approvisionner les étagères des épiceries. La concentration se révèle aussi problématique en d'autres points de la chaîne de valeur, en fonction du besoin d'un approvisionnement d'intrants dont le prix est concurrentiel et du soutien d'usines de transformation efficaces.
- **Absence d'une masse critique** – Dans certains secteurs de production, les producteurs du Nouveau-Brunswick ne disposent peut-être pas de la masse critique voulue pour concurrencer des exploitations beaucoup plus importantes du Canada central et de l'Ouest du pays, surtout en raison de notre capacité de transformation limitée. D'autres productions connaissent une expansion, mais les perspectives sont quelque peu limitées en raison du manque de terres à aménager.

- ***Disponibilité de la main-d'œuvre*** – Les représentants de l'industrie ont indiqué qu'il s'agit là d'une des principales difficultés auxquelles le secteur de l'agriculture est confronté. Un certain nombre de facteurs peuvent en être à l'origine comme le mouvement de la population des régions rurales vers les zones urbaines observé au Nouveau-Brunswick, l'exode des jeunes travailleurs au Canada central et dans l'Ouest du pays, le nombre croissant d'étudiants qui recherchent un emploi dans le secteur des services et des métiers, ainsi que le vieillissement de la population active. Pour attirer une main-d'œuvre motivée, il se peut que nous devions améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre étrangère. Cette démarche ne peut toutefois être efficace que si nous parvenons à élaborer une stratégie concertée pour offrir des débouchés d'emplois saisonniers durables et nous doter de l'infrastructure de soutien connexe.
- ***Planification de la relève et renouvellement*** – Une autre contrainte démographique concerne le départ imminent d'un certain nombre de producteurs sur le point de prendre leur retraite. L'absence d'une planification de la relève pourrait faire en sorte qu'un grand nombre de petites exploitations agricoles familiales cesseront leurs activités ou seront rachetées par un concurrent beaucoup plus important. Il s'agit là d'un phénomène courant en Amérique du Nord et il est même observé dans d'autres secteurs, compte tenu du vieillissement généralisé de la population. Compte tenu de la taille relativement limitée du secteur agricole du Nouveau-Brunswick, ce problème revêt une importance encore plus grande.
- ***Hausse marquée des coûts*** – L'agriculture et l'agroalimentaire, à l'instar d'un bon nombre d'autres secteurs, font face à une augmentation des coûts d'intrant pour le carburant, le transport et du fait des exigences réglementaires. Même si certaines productions ont généralement réussi à améliorer substantiellement leur rendement du fait de l'intérêt récent pour les biocarburants, dans l'ensemble, les recettes des divers secteurs agricoles et agroalimentaires n'ont pas connu de hausse proportionnelle à l'augmentation des coûts. Dans certains cas, les recettes sont sur le déclin, ce qui se vérifie particulièrement dans le cas des exportations aux États-Unis, compte tenu de l'appréciation de la devise canadienne par rapport au dollar américain. Les efforts de prédiction de la fluctuation du taux de change sont sans doute vains, mais il est possible d'en atténuer l'impact et d'en profiter plutôt pour investir à long terme dans la technologie importée des États-Unis.
- ***Immobilisations*** – Pour garantir la croissance soutenue du secteur agricole, il est impératif d'investir dans les immobilisations, surtout lorsque l'on sait que ces immobilisations peuvent donner lieu à une amélioration substantielle de la productivité. Il arrive parfois que des projets d'investissement du gouvernement par l'entremise d'organismes de développement économique comme Entreprises Nouveau-Brunswick et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique soit l'unique porte de sortie pour les entreprises qui éprouvent de la difficulté à financer de nouvelles technologies auprès des établissements prêteurs commerciaux. Le financement de ces organismes n'est toutefois pas toujours accessible aux producteurs de première ligne, car un grand nombre de ces programmes d'aide financière ne visent que la transformation à valeur ajoutée.

- **Événements désastreux** – Manifestement, des événements désastreux comme une épidémie ou des conditions météorologiques exécrables peuvent avoir un effet dévastateur sur l'agriculture. En plus des difficultés causées à une exploitation agricole, l'ensemble d'un secteur de production doit alors composer avec la situation, élaborer des plans de secours et adopter un nouveau cadre réglementaire susceptibles de minimiser les incidences à long terme dans le secteur et de préserver l'accès aux marchés.
- **Perception du public à l'égard de l'agriculture** – Parallèlement à la baisse du nombre de producteurs en activité, le grand public est de moins en moins au fait du secteur agricole et des difficultés inhérentes à la production alimentaire. Le secteur de l'agriculture peut avoir plus de difficulté à obtenir un soutien du gouvernement si le public connaît mal les enjeux de notre secteur. En outre, le secteur doit être disposé à faire face à des problèmes de façon presque ponctuelle lorsque des incidents négatifs font la manchette. Parallèlement à la baisse du nombre de producteurs, la capacité de représenter et de diriger le secteur incombera de plus en plus à un groupe de plus en plus restreint de producteurs disposés à agir comme porte parole.
- **Obligation de responsabilité environnementale** – Les citoyens ont de plus en plus d'attentes à l'égard de la responsabilité environnementale des agriculteurs. Le prix que versent les consommateurs aux producteurs ne tient pas compte actuellement des avantages que procurent au public ces attentes accrues. Les politiques de soutien à l'agriculture dans d'autres pays, et notamment en Europe, ont subi une évolution : elles visent désormais à subventionner les producteurs pour les aider à combler ces attentes plutôt que de les aider directement dans leur unité de production. Au Canada, les paiements directement accordés à l'agriculture ont toujours été beaucoup moins importants qu'en Europe. Il pourrait donc être difficile d'harmoniser ces nouvelles formules de financement des mesures environnementales si le public ne connaît pas mieux les enjeux du secteur.
- **Disponibilité des terres agricoles** – Si l'on tient compte des facteurs comme un sol qui convient à l'agriculture, la proximité des infrastructures, et le regroupement des acteurs d'un secteur de production et de leurs avantages connexes, la quantité des terres qui se prêtent à l'agriculture devient rapidement limitée. Une bonne partie des qualités qui rendent une terre attrayante pour l'agriculture la rendent tout aussi intéressante pour d'autres fins concurrentielles. Les mesures fiscales (comme le Plan d'identification des terres agricoles) qui visent à préserver les terres agricoles ne s'harmonisent pas toujours avec d'autres politiques d'aménagement du territoire. Qui plus est, en zone périurbaine, il devient de plus en plus difficile d'exercer régulièrement des activités agricoles. La technologie peut bien sûr jouer un rôle utile dans certains cas, mais son adoption s'accompagne habituellement d'autres coûts que doit assumer le producteur.

PROCHAINES ÉTAPES

La première version de ce document, rendue publique en janvier 2008, faisait état d'un certain nombre de défis et de possibilités qui se présentent au secteur agricole et agroalimentaire au Nouveau-Brunswick (voir la section 1.6). Les séances de consultation préparatoires au Sommet, de même que les mémoires et les commentaires reçus, permettent de dégager un certain nombre de questions récurrentes. Ces questions, qui sont expliquées plus en détail à la section 1.3, peuvent être regroupées sous les thèmes suivants :

- Commercialisation et étiquetage des produits locaux
- Éducation et formation
- Recherche et développement
- Terres
- Environnement
- Sensibilisation, compréhension et soutien du public

Tous les thèmes susmentionnés ont un dénominateur commun, qui a été repris maintes fois durant les consultations préparatoires au Sommet de l'agriculture du Nouveau-Brunswick. Ce fil conducteur est le besoin de prendre des mesures pour faire en sorte que le Nouveau-Brunswick ait un secteur agricole qui soit rentable pour les producteurs et qui contribue à l'autosuffisance et à la reconnaissance pour le secteur. Cette invitation à passer à l'action peut être le point de départ dans l'établissement d'une vision à long terme pour le secteur agricole et agroalimentaire qui découlera du Sommet.